ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 48130

Texte de la question

M. Leonce Deprez souligant aupres de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche l'interet de l'experience entreprise, lors de la derniere rentree scolaire, dans 200 communes volontaires, tendant a instaurer un amenagement des rythmes scolaires avec le developpement d'activites sportives et culturelles, lui demande la nature et les perspectives de ces experiences et, notamment, s'il envisage, ainsi que cela a ete annonce (La Lettre du maire - 3 septembre 1996 - no 1030), la generalisation de cette experience dans deux departements, lors de la rentree scolaire 1997. Il lui demande, par ailleurs, si le departement qu'il represente au Parlement serait susceptible d'etre concerne par la generalisation de cette experience.

Texte de la réponse

Un nouvel amenagement des rythmes scolaires, fonde sur le principe de journees partagees entre le travail scolaire et les activites de la sensibilite et du corps, est actuellement experimente dans des ecoles et des colleges regroupes en 170 sites pilotes. L'experimentation sera etendue a la rentree scolaire 1997 a tous les etablissements scolaires volontaires de deux departements, la Marne et les Hautes-Alpes, et d'un centre urbain, Marseille, qui ont souhaite participer a la mise en place de nouvelles organisations du temps de l'enfant et du jeune. Le departement du Pas-de-Calais ne s'est pas porte candidat a cette phase experimentale proposee par le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Dans cette nouvelle etape de la mise en oeuvre de la politique d'amenagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes, menee en partenariat par les ministres de l'education nationale, de la jeunesse et des sports et de la culture et les collectivites territoriales, le dynamisme et la volonte des acteurs locaux sont determinants. Chaque ecole, chaque college, chaque lycee volontaire aura la possibilite, en collaboration avec les collectivites locales, d'elaborer le projet d'organisation du temps de son choix. L'evaluation qui sera faite de toutes les experiences engagees sera determinante pour le developpement ulterieur de ce type d'actions.

Données clés

Auteur : M. Deprez Léonce
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48130
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 634
Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1539